



Critere licenciement economique

Par **mira77**, le **21/10/2015** à **02:20**

Bonsoir

Il était prévu de licencier pour raisons économique 6 salariés.

D'après mon employeur, il n'a pas été fixé de critères car les 6 licenciements correspondaient à une catégorie dans son ensemble.

Mais au final : 5 personnes ont été licenciées la 6ème a "échappé " au licenciement car elle était en arrêt maladie.

À son retour (6 mois après après notre licenciement) elle a repris le travail normalement.

Ma question est donc: y a-t-il eu une faute de mon employeur de n'avoir pas fixé de critères pour le licenciement alors que tous les salariés de la catégorie professionnelle touchée par le licenciement n'ont pas été effectivement licenciés ?

Merci

Par **P.M.**, le **21/10/2015** à **08:37**

Bonjour,

En tout cas c'est une obligation légale fixée par l'[art. L1233-5 du Code du Travail...](#)